



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté

Égalité

Fraternité



Conseil
d'évaluation
de l'École



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil
d'évaluation
de l'École



INSTITUT
DES HAUTES ÉTUDES
DE L'ÉDUCATION ET
DE LA FORMATION

ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS : FORMATION DES ÉVALUATEURS EXTERNES

LES FONDAMENTAUX DE L'ÉVALUATION
LE CADRE DE L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

IH2EF
19 OCTOBRE 2021

BÉATRICE GILLE – PRÉSIDENTE DU CEE

Le Conseil d'évaluation de l'École

Conseil créé par la loi du 26 juillet 2019,
qui évalue en toute **indépendance**
l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire.

ORGANISATION

CONSEIL DE 14 MEMBRES (+) ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE



LE CONSEIL ENRICHIT SES RÉFLEXIONS ET PREND DES AVIS AUPRÈS DES :

COMITÉ CONSULTATIF

- ✓ Organisations syndicales représentatives
- ✓ Parents et élèves
- ✓ Collectivités territoriales
- ✓ Monde associatif, économique et social

COMITÉ TERRITORIAL

30 recteurs d'académie
et de région académique

LE CONSEIL PREND APPUI SUR LES TRAVAUX ET ÉTUDES DES :

GROUPES DE TRAVAIL

- ✓ Acteurs de terrain (personnels, parents, élèves, etc.)
- ✓ Chercheurs
- ✓ Acteurs publics et autorités ministérielles

COMITÉS TECHNIQUES D'ÉVALUATION

ÉVALUATION

ANALYSE ET SYNTHÈSE

- des évaluations du système scolaire ;
- des contextes d'éducation,
d'enseignement, d'apprentissage ;
- des modalités d'évaluation des élèves.

MISE EN ŒUVRE ET PILOTAGE

des évaluations des établissements scolaires



ANALYSE ET MISE EN COHÉRENCE

Le Conseil d'évaluation de
l'École travaille à la cohérence :
→ des évaluations ;
→ de leurs méthodologies ;
→ de leur impact.

ANIMATION ET ENRICHISSEMENT DU DÉBAT PUBLIC

- ✓ Diffusion des résultats des évaluations
- ✓ Promotion et diffusion de l'évaluation pour tous
les acteurs, sur tous les territoires
- ✓ Organisation de colloques et de séminaires



LES ACTIONS du Conseil
d'évaluation de l'École
sont rendues publiques

- ✓ Programmes de travail
- ✓ Avis
- ✓ Recommandations
- ✓ Rapports
- ✓ Conférences, événements

Formation des évaluateurs externes

1. Qu'est-ce que l'évaluation d'une politique publique ou d'une structure publique ?
2. Un engagement tardif en France de l'évaluation des établissements scolaires
3. Le cadre et la démarche arrêtés par le CEE
4. L'évaluation externe : éléments de méthode
5. Quelques spécificités de l'enseignement privé sous contrat
6. Qu'attend-on de l'évaluation des établissements ?

1. Qu'est-ce que l'évaluation d'une politique publique ou d'une structure publique?

1. Qu'est-ce que l'évaluation d'une politique publique et d'une structure publique

« [L'évaluation] consiste à mesurer, observer et analyser les effets d'une politique publique, dès sa conception, pendant ou après sa mise en œuvre, pour produire des connaissances et permettre aux citoyens et aux acteurs publics de porter un jugement de valeur sur cette politique avant de décider de façon éclairée. »

*Conseil d'État, Conduire et partager l'évaluation des politiques publiques,
Étude annuelle 2020*

L'évaluation de l'action publique a trois objectifs. Elle permet :

- d'éclairer la décision et l'action publique, de faire progresser le service public
- de rendre compte au citoyen de l'action publique et de l'usage des fonds publics,
- d'alimenter la réflexion et le débat public.

*D'après L'Évaluation des politiques publiques. Concepts et enjeux. Annie Fouquet
in Évaluer les politiques publiques pour améliorer l'action publique, Sylvie Trosa (Dir)
Ed. Institut de la gestion publique et du développement économique, 2009*

1. Qu'est-ce que l'évaluation d'une politique publique et d'une structure publique

Évaluer une action publique, ce n'est pas seulement faire une étude ; l'évaluation, c'est le résultat d'un processus permettant de comprendre les phénomènes dans leur complexité, et de les juger depuis différents points de vue, pour éclairer la décision publique.

En effet pour éclairer les décisions et actions à venir, il faut tenter d'approcher les enchaînements de cause à effet qui ne sont jamais simples pour imputer les résultats à certains facteurs. Or comment savoir ce qui se serait passé en l'absence de la politique menée ? Et comment ce que l'on a cru comprendre éclaire-t-il ce qui se passera demain ? La complexité des phénomènes sociaux, d'une part, la diversité des points de vue sur ces phénomènes, d'autre part, justifient la démarche d'évaluation.

*D'après L'Évaluation des politiques publiques. Concepts et enjeux. Annie Fouquet
in Évaluer les politiques publiques pour améliorer l'action publique, Sylvie Trosa (Dir)
Ed. Institut de la gestion publique et du développement économique, 2009*

1. Qu'est-ce que l'évaluation d'une politique publique et d'une structure publique

L'évaluation doit investir de manière spécifique dans la connaissance :

- pour expliciter et reformuler au besoin quels étaient les besoins et les objectifs de l'action,
- puis découvrir l'enchaînement des causes (l'imputabilité)
- et donc rechercher si les moyens mis en œuvre permettent de produire les effets attendus et atteindre les objectifs assignés
- enfin émettre un jugement de valeur sur cette action et produire des recommandations

*D'après L'Évaluation des politiques publiques. Concepts et enjeux. Annie Fouquet
in Évaluer les politiques publiques pour améliorer l'action publique, Sylvie Trosa (Dir)
Ed. Institut de la gestion publique et du développement économique, 2009*

1. Qu'est-ce que l'évaluation d'une politique publique et d'une structure publique

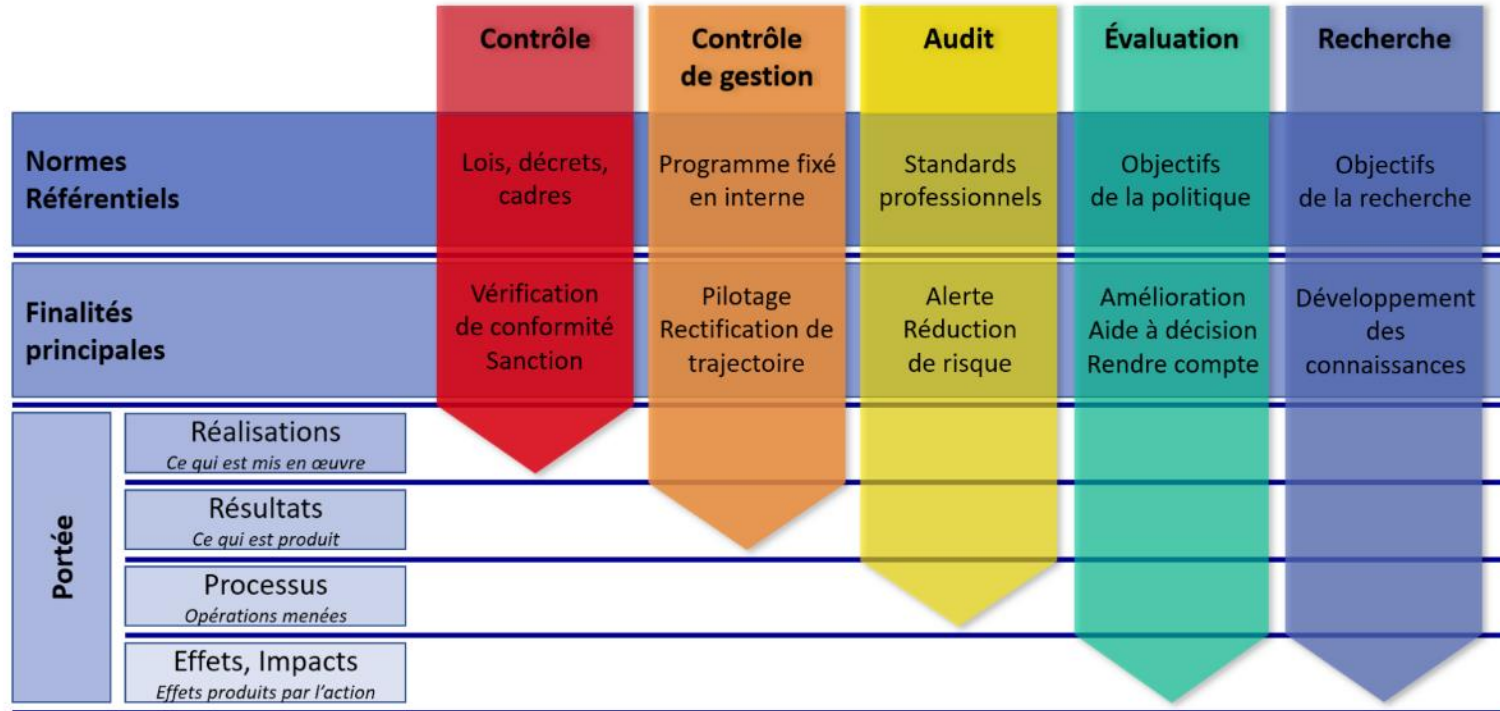
Les étapes successives de la démarche d'évaluation sont :

- d'abord de définir le périmètre de l'évaluation et les questions évaluatives (celles auxquelles il convient de répondre pour éclairer la décision et le débat, public ou non)
- puis de collecter les données et les analyser
- ensuite de présenter ces résultats au débat entre parties prenantes,
- et une fois ces constats établis et partagés de les transformer en recommandations. Un même constat peut être apprécié différemment selon le point de vue où l'on se place.

*D'après L'Évaluation des politiques publiques. Concepts et enjeux. Annie Fouquet
in Évaluer les politiques publiques pour améliorer l'action publique, Sylvie Trosa (Dir)
Ed. Institut de la gestion publique et du développement économique, 2009*

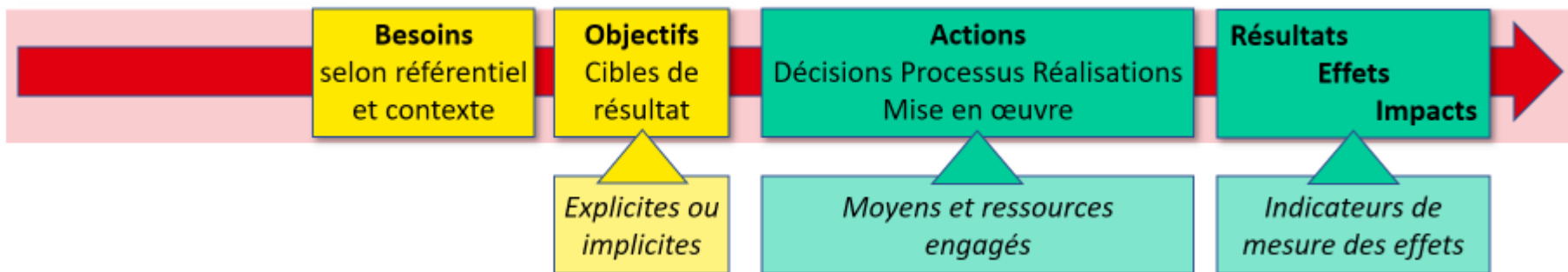
1. Qu'est-ce que l'évaluation d'une politique publique et d'une structure publique

Comment se situe l'évaluation par rapport à d'autres regards sur l'action publique ?



1. Qu'est-ce que l'évaluation d'une politique publique et d'une structure publique

La démarche d'évaluation



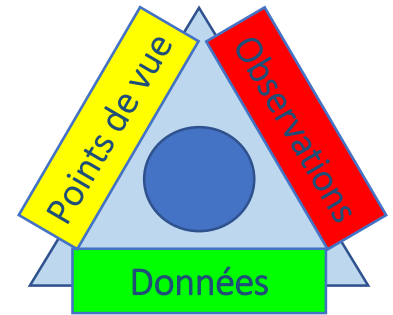
La méthodologie d'évaluation

Le **périmètre** de l'évaluation est défini avant toute chose.

L'outil d'entrée dans une évaluation est la **question évaluative**, qui croise une **méthodologie de questionnement** et une activité, un champ de décision. La question évaluative est à mettre systématiquement sous le **triple regard** :

- de données fiabilisées et d'indicateurs
- d'observations directes de situations et de processus ou de documents
- du point de vue des différents acteurs.

C'est à travers ce triple regard que la réalité d'une question évaluative pourra être appréhendée et que les politiques publiques, décisions, dispositifs pourront être analysés, notamment dans leur pertinence, leur cohérence, leur efficacité et leur impact.



1. Qu'est-ce que l'évaluation d'une politique publique et d'une structure publique

Glossaire des 50 mots de l'évaluation des établissements scolaires



2. Un engagement tardif en France de l'évaluation des établissements scolaires

Un engagement fort mais tardif

Beaucoup des questions posées dans le système éducatif peuvent trouver des solutions, en partie ou totalement dans l'établissement, aussi bien que dans la classe.

La place de l'établissement en France a peiné à se construire.

- La place de l'établissement en France est récente (1985) comme entité juridique
- Beaucoup d'attention a été portée à l'évaluation des enseignants et depuis quelques années à l'évaluation des acquis des élèves
- Les évaluations des établissements ont été ponctuelles et la plupart du temps incomplètes
- L'idée que l'effet-maître l'emportait massivement sur l'effet établissement, peu mesuré, considéré comme faible, faute d'autonomie suffisante.

OCDE : Indice d'autonomie de l'établissement

% des activités qui relèvent de la responsabilité du chef d'établissement, des enseignants ou du conseil d'administration de l'établissement

	Collège	Lycée
France	59	58
Finlande	75	-
Allemagne	62	66
Royaume-Uni	68	92
Moyenne OCDE	69	72

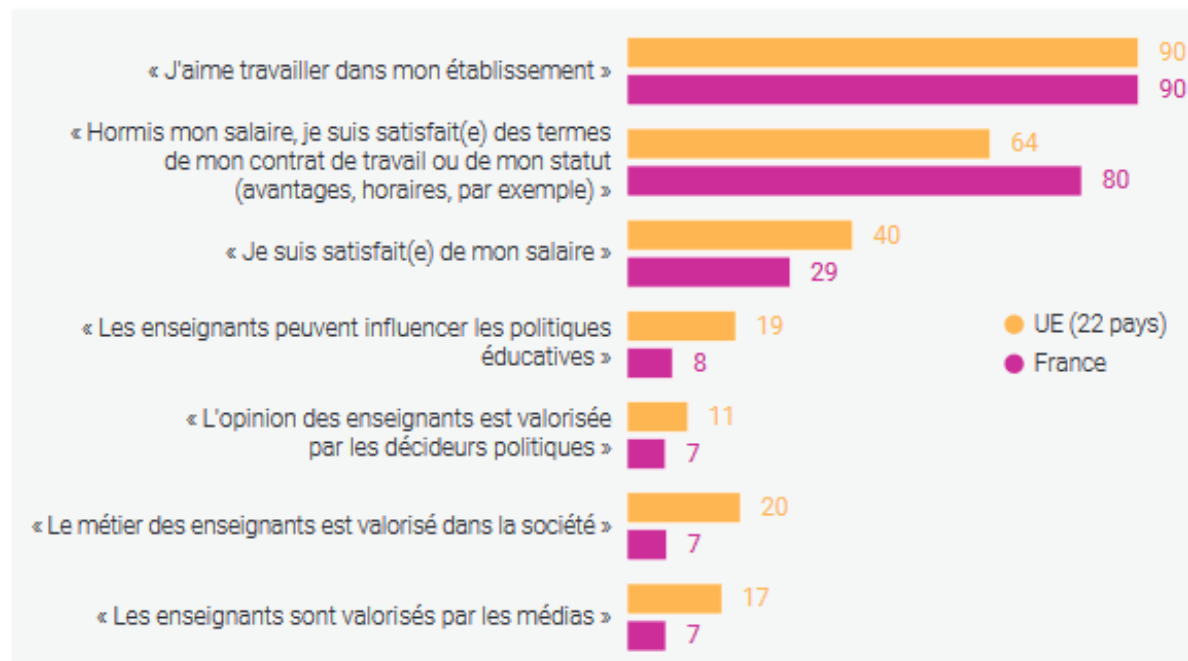
E. Charbonnier, OCDE, PISA 2015

Quelques constats sur la relation des enseignants à l'établissement

- Une bonne relation à l'établissement
- Une diminution forte du sentiment d'auto-efficacité des enseignants
- De fortes attentes auprès des élèves
- Un exercice solitaire du métier, y compris pour les débutants

Enquête TALIS 2018

► 1 Pourcentage d'enseignants exprimant un ressenti positif sur la satisfaction que leur procure leur métier : comparaison européenne (en %)



Lecture : en 2018, 90 % des enseignants français et européens interrogés sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'affirmation selon laquelle ils aiment travailler dans leur établissement.

Champ : l'échantillon est restreint aux enseignants de collège français et européens interrogés dans le cadre de Talis 2018.

Source : MENJ-DEPP, OCDE, enquête internationale Talis.

Réf. : Note d'information, n° 20.11. © DEPP

3. Le cadre et la démarche arrêtés par le CEE

Une évaluation posée par la loi

Une réalité récente :

- Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
- Création du Conseil d'évaluation de l'École (CEE)

L'une des missions confiées au CEE est de définir le cadre méthodologique et les outils des auto-évaluations et des évaluations des établissements scolaires et d'en analyser les résultats. Le CEE pilote nationalement la démarche.

Cette évaluation est internalisée.

L'évaluation des établissements : le cadre général

Une finalité formative d'amélioration du service public et d'accompagnement

- L'amélioration du service public dans l'établissement et de la qualité des apprentissages des élèves de leurs parcours, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement.
- Mais aussi, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, l'amélioration des conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'établissement.
- C'est aussi une dynamique d'apprentissage collectif et de formation.
- À l'issue du processus, l'élaboration du projet d'établissement et les demandes de formation et d'accompagnement.

L'évaluation des établissements : le cadre général

Les modalités

- auto-évaluation et évaluation externe des choix et des actions de l'établissement
- examen systémique de l'ensemble de l'établissement
- participation de tous (personnels, élèves, parents, partenaires)
- démarche intégrative entre auto-évaluation et évaluation externe
- restitution et diffusion de l'évaluation externe dans l'établissement
- élaboration du projet d'établissement : orientations stratégiques, plan d'action et de formation

Les principes de l'évaluation

L'établissement est analysé dans sa globalité : quatre domaines d'évaluation

- les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement
- la vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire
- les acteurs, le fonctionnement et la stratégie de l'établissement
- l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

L'importance également des **questions transversales** : valeurs portées par l'établissement, rôle des élèves, relations avec les parents, l'équité scolaire, le niveau de coopération, la gestion des crises ...

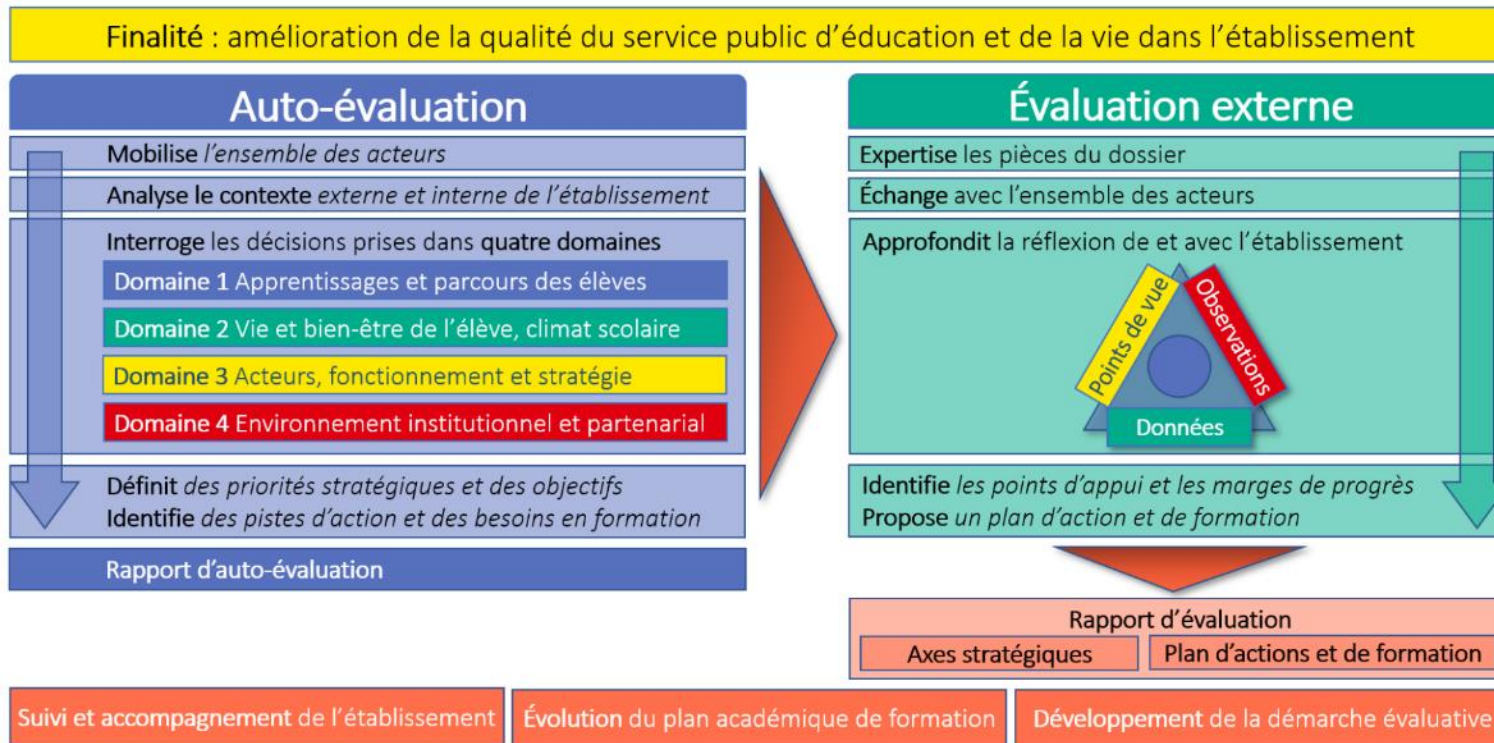
Les principes de l'évaluation

L'établissement est analysé dans son contexte

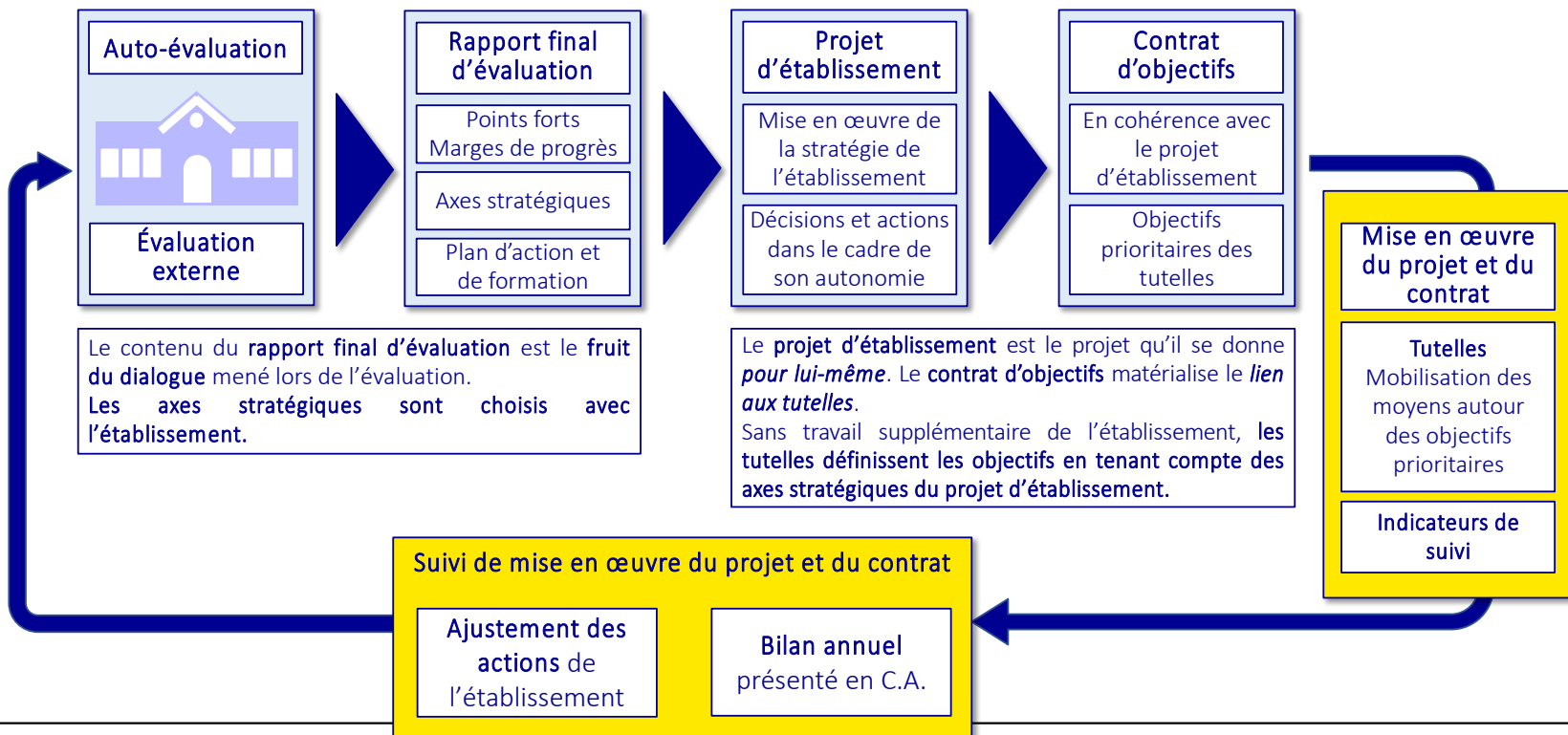
- Un référentiel de l'évaluation : cadre de mission de service public
- Un contexte externe ; un contexte interne.
- Un état de l'établissement : ensemble de données, d'indicateurs et d'éléments factuels sur l'établissement
- Une évaluation conduite dans le cadre des ressources humaines et des moyens octroyés à l'établissement (contexte interne)

L'évaluation est participative et engage l'ensemble des acteurs.

Une vue d'ensemble du processus d'évaluation



La construction du projet d'établissement et ses articulations



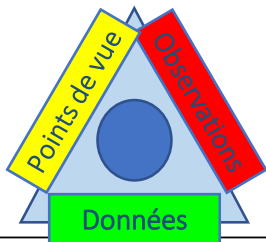
Les questions évaluatives

- Comment analysons-nous l'organisation et le fonctionnement de l'établissement ? **Qu'avons-nous voulu faire ? Pourquoi ?** Qu'avons-nous fait ? Comment ?
- Quelles sont les questions qui se posent à nous ? Quels potentiels, quels leviers identifions-nous dans l'établissement ? Quelles préoccupations ou points de tension rencontrons-nous ?
- Que considérons-nous avoir bien ou moins bien réussi ? Pourquoi considérons-nous avoir réussi ? Qu'est-ce qui a permis cette réussite ou qu'est-ce qui a manqué ? De quels atouts l'établissement dispose-t-il dans ce domaine ? Quels sont ses points de vigilance ou perfectibles ? Quelles sont ses contraintes ?
- Quelles pistes de travail et quelles priorités identifions-nous pour notre établissement ? Quelles sont les actions à mener ? Pour quels objectifs ? Comment assurer le suivi des actions et l'atteinte des objectifs ? Avec quelle organisation ?
- Quelles sont les ressources internes et externes à l'établissement ? Quels sont les besoins en formation ou en accompagnement ? Quelles sont les contraintes propres à notre établissement ?

Exemple de fiche d'aide au questionnement plus précis : domaine 1 l'évaluation des élèves

La place de l'évaluation et de l'auto-évaluation dans les apprentissages et les parcours

- Priorités de l'établissement dans la politique d'évaluation des élèves
- Modalités d'évaluation des élèves en cours d'apprentissage et l'exploitation de ces évaluations
- Travail collaboratif au sein des équipes pédagogiques dans le domaine de l'évaluation des élèves :
 - principes de l'évaluation des acquis des élèves
 - place donnée à l'auto-évaluation
 - cohérence donnée à l'ensemble de ces évaluations (écart contrôle continu/examens, cohérence générale pour les élèves)
- Impact des évaluations sur les pratiques d'enseignement dans la classe, sur les résultats des élèves, sur l'orientation des élèves
- Perception de ces évaluations par les élèves, impact sur leur attitude
- Retour vers les parents, perception des évaluations par les parents



Quelques indicateurs chiffrés :

- Nombre d'évaluations par trimestre, sur l'année?
- Fréquence des évaluations communes ?

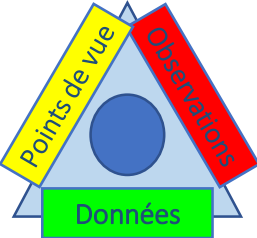
Observations directes ou documents à analyser :

- Évaluation communes des élèves
- Retour des évaluations vers les élèves
- Copies d'élèves
- Évaluations d'élèves : différents supports d'évaluation et d'auto-évaluation.
- Documents d'aide à l'auto-évaluation donnés aux élèves.
- Cahier de textes / répartition des devoirs au cours de l'année
- Bilans de conseil de classe
- Bulletins scolaires
- Outils de suivi des élèves.

Point de vue des acteurs :

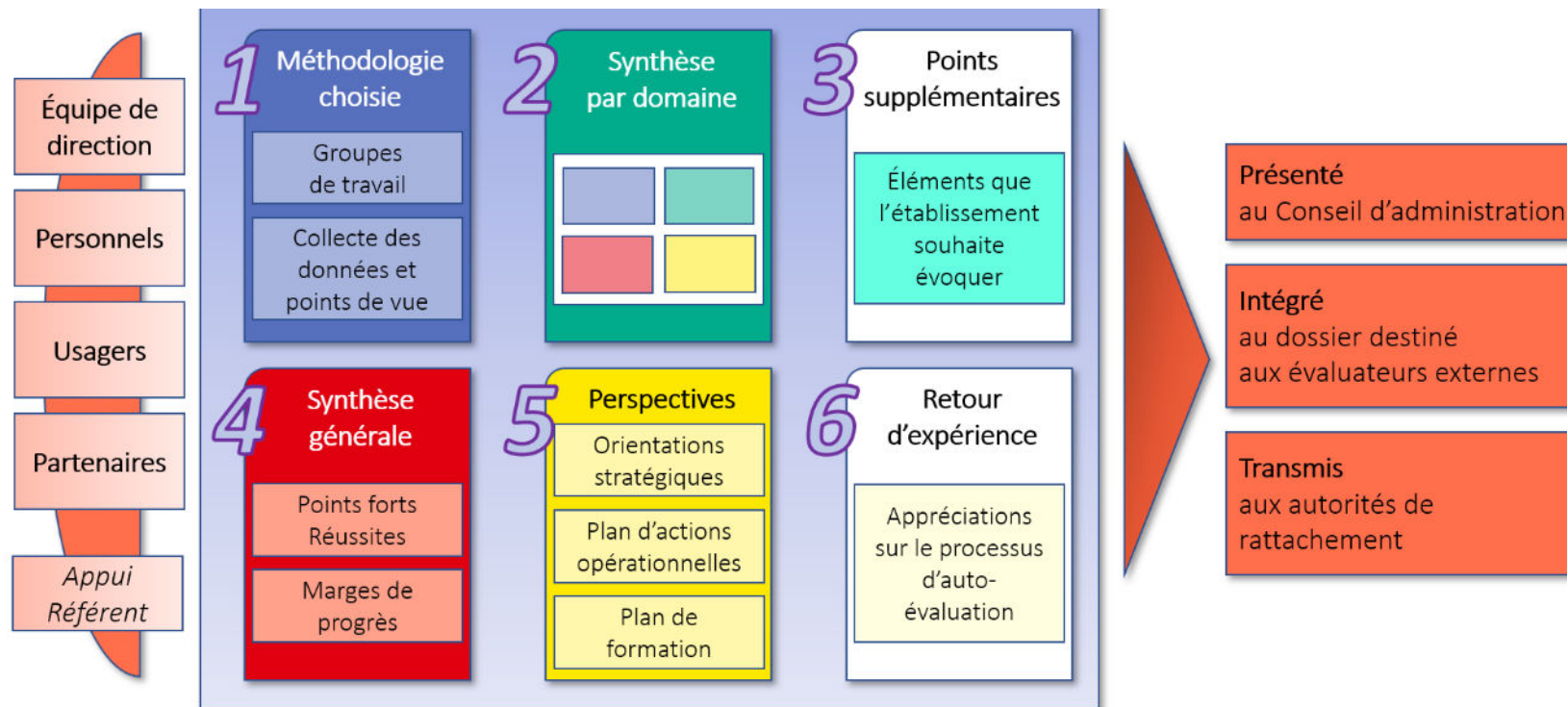
- Point de vue des équipes sur la nature des évaluations menées auprès des élèves, les exploitations et les éléments de satisfaction et d'insatisfaction.
- Point de vue des élèves sur leur représentation des évaluations (capacité à s'autoévaluer, retour des évaluations)
- Point de vue des parents sur leur compréhension des objectifs et de l'organisation des évaluations, suivre les acquis, les progrès de leurs enfants

Exemple
Domaine 3
Acteurs, stratégie,
fonctionnement
de l'établissement
Management interne
et développement
professionnel
des personnels

Questionnement possible	Boîte à outils
<p>Axes de travail en matière de ressources humaines (accueil, intégration, formation, accompagnement, aide à la carrière, gestion des personnels plus vulnérables, prévention des risques psycho-sociaux ...)</p> <p>Attention particulière portée aux absences des personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des personnels • Protocole de remplacement, d'organisation pour assurer la continuité de l'enseignement et de l'accueil des élèves <p>Degré d'attractivité de l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré de renouvellement des personnels • Modalités possibles d'amélioration de l'attractivité 	<p><u>Données ou indicateurs chiffrés :</u> État de l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données et indicateurs sur les personnels <ul style="list-style-type: none"> ○ Ancienneté dans l'établissement ○ Répartition par tranche d'âge ○ Répartition par corps, etc. <p>Indicateurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absences des personnels • Taux de remplacement des absences supérieures à 15 jours • Taux de remplacement des absences inférieures à 15 jours • Nombre d'heures d'enseignement non assurées par an • Indicateurs d'éloignement des personnels
<p>Écoute et reconnaissance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interlocuteurs des personnels en cas de question pédagogique, de carrière, sociale, médicale, etc. • Lieux et modalités d'écoute des personnels dans l'établissement • Organisation des différents espaces de travail ou de repos des personnels enseignants et non enseignants • Fréquence de mobilisation de la GRH de proximité, impact sur l'établissement • Protocole en matière de violences à l'encontre des personnels, degré de satisfaction • Protocole et prise en charge collective en matière d'atteinte aux valeurs de la République • Attention portée aux modalités de reconnaissance des différents personnels 	<p><u>Observations directes ou documents à analyser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tableau de bord RH
<p>Modalités d'organisation des entretiens d'évaluation des différents personnels</p>	<p><u>Point de vue des acteurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnels : perception de la gestion des ressources humaines dans l'établissement et formulation des attentes et des besoins  <p>Le diagramme est un triangle équilatéral à l'arrière-plan gris. À l'intérieur du triangle se trouve un cercle bleu. Les trois côtés du triangle sont des bandes colorées : le côté gauche est une bande jaune avec l'inscription 'Points de vue', le côté droit est une bande rouge avec l'inscription 'Observations', et le côté inférieur est une bande verte avec l'inscription 'Données'.</p>

4. L'évaluation externe : éléments de méthode

La démarche d'auto-évaluation



Finalités spécifiques de l'évaluation externe

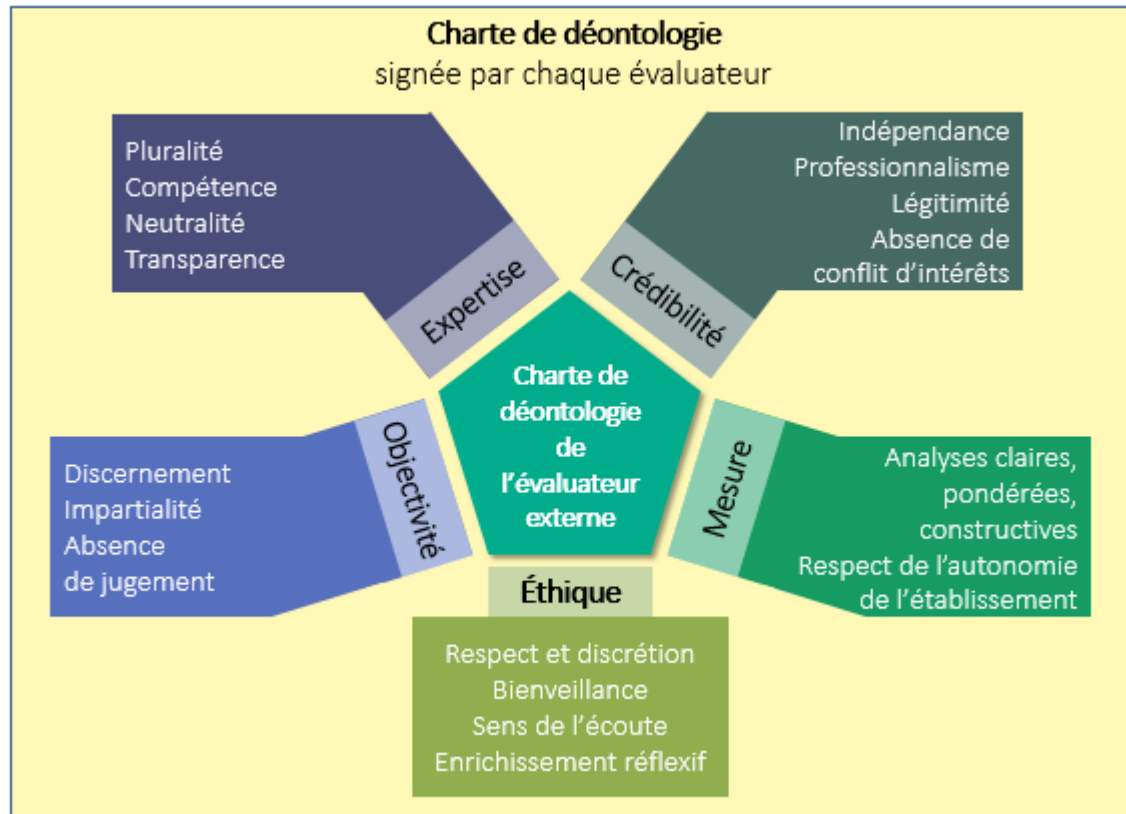
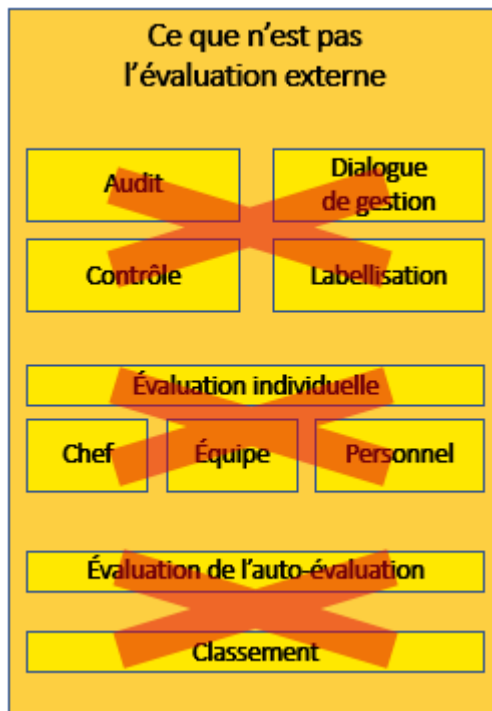
L'évaluation externe **s'appuie sur l'auto-évaluation.**

Elle en constitue un **prolongement** par le **croisement des regards** qu'elle construit entre les acteurs de terrain engagés et celui des observateurs extérieurs.

Compte tenu de la **mission de service public**, dans le respect de la **singularité** et de l'autonomie de l'établissement, l'évaluation externe vise à identifier ses forces, ses faiblesses et à s'appuyer sur son potentiel pour explorer avec lui les **marges de manœuvre et de progrès** propres à garantir à l'ensemble des élèves des acquis solides, un parcours adapté à leur profil et leurs aspirations et une orientation ambitieuse et pertinente.

Elle est une **aide** apportée à chaque établissement, dans sa singularité.

Posture et déontologie



Quelques conditions de réussite

Plus qu'une technique, l'évaluation est d'abord un certain type de démarche, faite à la fois d'un regard critique mais aussi d'une **attitude de compréhension et d'ouverture à l'autre**, d'une volonté de faire partager par ceux qui sont évalués certains constats pour faire évoluer la qualité du service rendu.

Quelques conditions de réussite

La réussite de l'évaluation repose donc principalement sur la capacité des équipes d'évaluateurs à établir un **climat de confiance** au sein de l'établissement, ce qui suppose :

- que tous les acteurs concernés par l'évaluation soient **clairement informés** à la fois des objectifs, des méthodes et de l'utilisation qui en sera faite ultérieurement ;
- que l'ensemble des acteurs soient **associés étroitement** au processus d'évaluation dans ses différentes phases et qu'ils puissent faire part de leurs observations à chaque moment du processus ;
- que l'évaluation de l'EPLÉ soit une évaluation globale du fonctionnement d'une organisation et de ses résultats et **qu'elle n'ait pas pour objectif d'imputer tel ou tel effet constaté à la responsabilité de telle ou telle personne ou groupe de personnes.**

Comment lire le dossier d'évaluation ?

- Mettre en relation le contexte et les résultats et impacts, situer les besoins des élèves et de l'établissement et sa performance.
- Identifier les principales décisions prises par l'établissement et leurs effets.
- Identifier les points forts de l'établissement qui serviront de points d'appui.
- Identifier les points de vue divergents des parties prenantes, formuler les désaccords.
- Identifier des points qui méritent d'être approfondis et des angles morts.
- Analyser la pertinence des axes de travail (orientations stratégiques), les compléter, les hiérarchiser.
- Analyser la cohérence des actions envisagées avec les orientations stratégiques.

Émettre des hypothèses de travail (chaîne de causalité, jugements de valeur et recommandations).

Quelques questions pour conduire l'établissement plus loin dans sa démarche

- L'établissement a-t-il bien distingué son contexte, ses décisions propres et ses marges de manœuvre ?
- Où l'établissement en est-il dans la chaîne évaluative ?

Pour chaque domaine et entre les domaines, il faut d'interroger systématiquement :

- le degré de pertinence entre les besoins des élèves et les décisions prises par l'établissement ;
 - le degré de cohérence entre les actions mises en œuvre et les ressources et moyens mobilisés et entre les différentes actions ;
 - les modalités d'évaluation des impacts des actions envisagées (ou des actions menées antérieurement).
- L'établissement est-il entré dans la construction de son futur projet ?
L'autoévaluation permet-elle de définir trois ou quatre objectifs stratégiques ? Quels sont les objectifs intermédiaires ou indicateurs de suivi ? Quelle mise en œuvre effective ?

Organisation de l'évaluation externe

1 Préparation de la mission

Prise de contact avec l'établissement

*Présentation du protocole
Réponses aux questions
Modalités d'information*

Analyse des pièces et données

*Analyse des choix et des effets
Points forts, besoins, marges
Préparation du questionnaire*

Retour vers le chef d'établissement

*Grandes orientations
Modalités de visite
Questionnement et observations*

2 Visite de l'établissement

Organisation de la visite

*Deux ou trois jours
Traiter tous les domaines
Observations et entretiens*

Observations

*Établissement et fonctionnement
Espaces et environnement
Séquences, vie élèves & personnels*

Entretiens et échanges avec les acteurs

*Individuels ou collectifs
Lien possible GT et instances
Organisation préétablie avec chef*

3 Rédaction du rapport

Pré-rapport

*Synthétique (6 à 8 pages)
Points forts, marges de progrès
Stratégie Actions Formations*

*Restitution sur site (CA élargi)
Échanges et amendements*

Rapport définitif

*Résultat échanges et remarques
Relecture et validation Académie*

*Communication chef et CA
Possibilité observations annexées
Communication autorités tutelle*

Évaluation externe : rapport provisoire et restitution

À l'issue de la visite, un rapport **provisoire**, qui peut prendre la forme d'un **diaporama**, est rédigé par l'équipe d'évaluateurs.

Les éléments et recommandations du rapport provisoire sont présentés oralement à l'établissement lors de la séance de **restitution**.

Les membres du CA seront **invités** à cette restitution qui peut être utilement **élargie**, en concertation avec le chef d'établissement, à **l'ensemble des acteurs** de l'évaluation.

Les éléments du diaporama peuvent être partagés avec l'équipe de direction de l'établissement **en amont** de la restitution pour susciter les premières réactions.

Dans le cas de situations jugées sensibles par les évaluateurs, des conseils pourront être demandés à l'équipe académique d'accompagnement et de supervision dès la phase du rapport provisoire.

Évaluation externe : rédaction du rapport définitif

A l'issue des échanges lors de la phase de restitution, l'équipe d'évaluateurs peut choisir de modifier certains éléments du rapport provisoire pour établir le rapport définitif

Le rapport définitif est transmis à la cellule académique d'accompagnement et de supervision qui le renvoie au coordonnateur de l'équipe après d'éventuels échanges et conseils

Le rapport d'évaluation

Le rapport définitif, d'une dizaine de pages, est **synthétique** et **problématisé**.

Il identifie les **spécificités de l'établissement**, il insiste sur les points forts et les réussites et relève les marges de progression, il donne une appréciation sur les orientations stratégiques et le plan d'actions et de formation proposé dans l'auto-évaluation.

Il est **communiqué** au chef d'établissement et au conseil d'administration. Après lecture du rapport, l'établissement peut transmettre à l'équipe d'évaluateurs des **remarques écrites** qui seront annexées au rapport.

Puis il est envoyé aux autorités de rattachement (recteur et collectivité de rattachement). Aucune autre diffusion du rapport ne fait partie du cadre d'évaluation.

Le rapport est un **outil d'aide** pour l'établissement et la communauté éducative, mais aussi pour les autorités de rattachement qui décident des suites, notamment en termes **d'accompagnement des équipes**.

5. Quelques spécificités de l'enseignement privé sous contrat

Le périmètre d'évaluation : l'établissement dans sa globalité

- Pour les ensembles scolaires (y compris 1er et 2nd degré), une évaluation unique.
- Toute l'activité de l'établissement fait sens et fait système pour l'élève : à la fois le périmètre relevant du contrat d'association et le caractère propre. La globalité est analysée, ce dès l'auto-évaluation.
- À l'issue de l'évaluation externe, les recommandations sur le plan stratégique et le plan de formation portent sur les champs relevant du contrat d'association avec l'État.

Les équipes d'évaluateurs externes

- Présence dans l'équipe d'un membre du réseau d'enseignement (ou d'un autre réseau privé sous contrat) qui soit extérieur à l'établissement, sans lien hiérarchique et sans conflit d'intérêt.
- Formation des évaluateurs externes issus des réseaux d'enseignement privé à l'évaluation des établissements.
- Formation des évaluateurs externes missionnés dans les établissements privés sous contrat aux caractéristiques de ces établissements.

Instances, équipes et documents propres à l'enseignement privé

- Les parties prenantes sont élargies aux équipes impliquées dans les établissements privés, notamment les bénévoles.
- La présentation de la démarche et des documents produits se fait en tenant compte des instances propres à l'établissement.
- Les rapports d'auto-évaluation et d'évaluation externe sont transmis à l'autorité académique et aux représentants locaux (académiques) du réseau d'enseignement privé.
- Le cadre tient compte de l'insertion du projet d'établissement dans le projet éducatif spécifique.
- L'absence de contrat d'objectifs pour les établissements privés est prise en compte.
- Les références au contrat d'association avec l'Etat sont ajoutées lorsqu'elles sont pertinentes.

6. Qu'attend-on de l'évaluation des établissements ?

Développer la compétence évaluative et stratégique des établissements

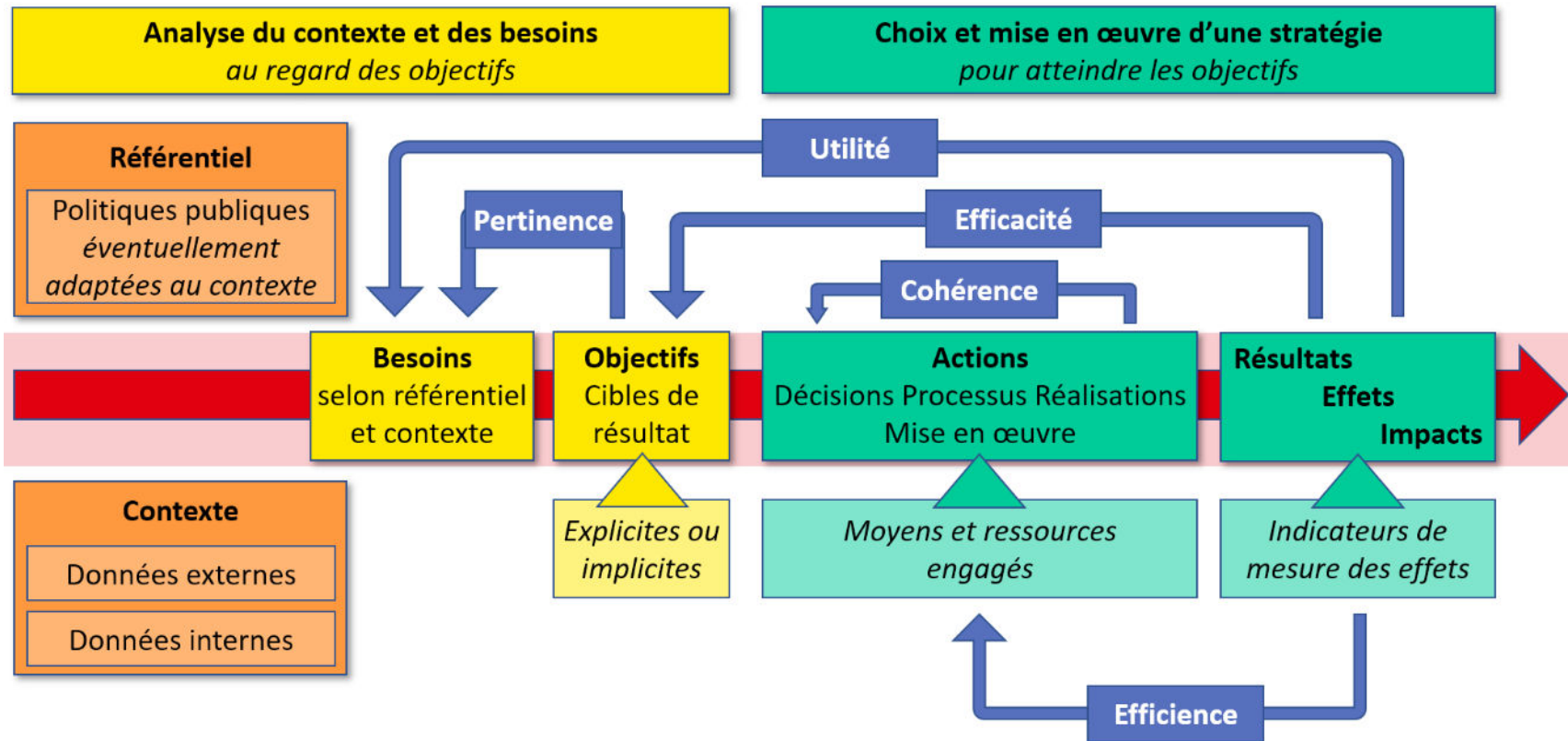
Une vision rétrospective, on analyse le passé :

- Quelles caractéristiques majeures et quelles évolutions de l'environnement ?
- Quelles actions décidées (avec quels objectifs et quels processus de décision), répondant à quels besoins avec quels résultats et effets ?
- Quelles ressources et potentialités de l'établissement ?
- Quelle utilisation des données, points de vue et observations ?

Une vision prospective :

- Du constat de l'existant aux marges de progrès et aux actions à entreprendre
- Une problématisation à affermir, des besoins à préciser, des effets leviers à dégager
- Des orientations stratégiques, un plan d'action et de formation à recommander

Installer dans l'établissement la chaîne évaluative : Besoins / Objectifs - Actions / Effets



Des évolutions attendues dans la capacité coopérative et managériale

- La construction d'une représentation partagée de la mission de service public, du contexte et des choix opérés par l'établissement, et des valeurs qu'il porte.
- Une dynamique collective mais aussi l'identification par chaque acteur de son rôle et de sa responsabilité dans la réussite collective.
- Un accroissement du pouvoir d'agir de tous les acteurs, en particulier les enseignants.
- Une construction collective du projet d'établissement.
- Des capacités stratégiques renforcées.
- Un plan de formation et de développement professionnel dont le centre de gravité se rapproche de l'établissement.
- Un rééquilibrage de la part relative du pilotage par les tutelles et de l'action propre de l'établissement.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil
d'évaluation
de l'École

Contact :

Conseil d'évaluation de l'École
61-65 rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

cee@cee.gouv.fr

www.education.gouv.fr/CEE